



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 AVRIL 2016

Convocation du : 29/03/2016

Présents :

Mme Laurence WEBER-

*MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON- Pascal CHARDON –Jean-Louis CHOPARD-
Bernard DEGOIS - Ghislain HOUSER – Christophe HUGUENIN -Laurent JEAMBRUN*

Absente excusée : Christine JEUNOT

1/Délibération 2016/10 : Destination des coupes de bois exercice 2016

- **Vente aux adjudications générales :**
Parcelles 5-8 et 9 en bloc sur pied (résineux)
- **Vente des chablis** sur pied à la mesure
- **Bois de chauffage :**
Parcelles 6-7-8-9 (en bord de route)

2/ Délibération 2016/11 : Création d'un poste de rédacteur principal

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion du Doubs, en date du 24/11/2015, le conseil municipal accepte l'avancement de grade qui passe de rédacteur à rédacteur principal, en faveur de Annie FROSSARD (secrétaire de mairie).
Cet avancement prendra effet au 1^{er} juin 2016.

3/ Délibération 2016/12 : Résiliation du contrat d'assurance statutaire avec la SOFCAP

Ce contrat d'assurance couvre la collectivité en cas d'arrêt de travail du personnel. Ce contrat renouvelé au 01/01/2015, pour 4 années fait subir une charge importante à la commune, en raison de la hausse du taux de cotisations.

6.70 % de la masse brute salariale avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt
Le conseil municipal décide la résiliation de ce contrat au 01/01/2017.

4/ Délibération 2016/13 : Prix du stère de bois de chauffage

Le prix du stère de bois passe de 23 € à **24 € à compter du 01/01/2016.**

5/ Questions diverses

+ **Convention avec le Département pour le transport scolaire méridien (transport le midi)**

Par convention signée le 22 juillet 2011, pour une durée de 5 années le département a transféré la charge financière des transports méridiens à la commune

Pour l'année scolaire 2014-2015 la commune a donc versé la somme de 8 368,29 € TTC

Face à cette charge financière importante, le conseil municipal demande de ne pas reconduire la convention.

En compensation, pour les familles dont les enfants utilisent ce transport méridien, la commune participera aux frais de cantine scolaire.

Une participation forfaitaire de 3 € par repas sera versée aux familles concernées.

+ **Demande de M.Albert PASQUA pour terrain d'aisance**

1-Accord donné à M.Albert PASQUA pour cession d'une bande de terrain communal située le long du site de la Vierge.

-Prix du m2 proposé : 8 €

Cette cession après accord des parties et délimitation, fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

2-Par contre la bande de terrain demandée en bordure de l'avenue Cuenin ne sera pas cédée.

+ **Vestiaires du stade**

Des devis seront demandés pour la remise en état de la partie douches des vestiaires. En application de la convention passée entre la commune et le Rugby club, les travaux d'investissement sont à la charge de la commune

+ **Terrain communal**

Accord donné pour location d'un terrain communal à M..Julien GUIGON, parcelle AB 218 » A la Raclue »

- Montant annuel de location proposé : 50 €

Cette location fera l'objet d'un bail lors d'une prochaine séance de conseil.

+ **Aménagement de terrain communal**

Il est proposé d'agrémenter le triangle de terrain vers le stade avec une jachère fleurie.

+ **Entretien du site « de la Vierge »**

-La statue sera remise en peinture

-Un devis sera demandé pour aménager le pourtour et remplacer les plantations existantes.